

Commune d'Allinges Révision du PLU

Synthèse des observations déposées au dossier.

Avis des PPA (personnes publiques associées)

Ceux-ci peuvent être considérés comme favorables, les réserves présentées par ces services revêtent un caractère technique qui n'appelle pas d'observations de ma part.

On notera cependant des divergences d'appréciations entre l'avis de la MRAE et les autres services (services de l'État notamment), ceci concerne principalement :

1. Le secteur de Chigniens (domaine d'Harcourt)
2. L'ISDI la Lauzenettaz .

Dans les deux cas la MRAE souhaiterait des études complémentaires en ce qui concerne l'impact environnemental.

Je pense que dans les deux cas les procédures réglementaires applicables offrent les garanties nécessaires et j'invite les services instructeurs à en tenir compte , dans ce cadre, des recommandations de la MRAE.

Je note qu'une consultation du public au titre des ICPE est en cours (du 16 juin au 16 juillet) en ce qui concerne l'ISDI.

En ce qui concerne l'EBC, ce classement, à ma connaissance, n'est pas obligatoire (sauf exceptions telle la Loi Littoral) et que la procédure applicable aux défrichements me semble apporter toutes les garanties.

Ceci pose, cependant, un problème d'ordre général en effet :

1. Compte tenu, d'une part, des besoins croissants en matière de logement et de développement économique,
2. Compte tenu, d'autre part, de la nécessité affirmée et du consensus établi en faveur de la protection des terres agricoles.

Il est tentant de mettre à contribution les espaces boisés ceux-ci (en Haute Savoie du moins) n'étant pas en régression.

Ceci mérite certes un débat, mais il s'agit d'un problème d'ordre général qui ne doit pas être abordé à partir du seul cas particulier de la commune d'Allinges et de l'agglomération de Thonon.

Observations du public .

L'Enquête Publique a fait l'objet de 47 contributions :

- 41 contributions sur le registre dématérialisé (courriels et courriers).
- 6 contributions portées au registre.

J'ai reçu 30 personnes au cours des permanences, ceux qui ne venaient pas pour des demandes de renseignement ont déposés leur contribution soit sur le registre dématérialisé soit sur le registre papier.

La plupart des contributions sont des demandes de reclassement en zone constructible).

On notera aussi

- 6 considérations d'ordre général,
- 3 contributions relatives à des OAP (Fortune Est et Chef Lieu).
- 1 demande de création d'un ERSP (rétablissement de l'ERSP n°4 du PLU actuel)
- 1 avis de PPA (déjà donné lors de la consultation des PPA)
- 2 hors sujets ne concernant pas l'objet de l'enquête.

Certaines observations concernent plusieurs sujets ou, au contraire, plusieurs contributions portent sur le même sujet, un détail plus précis n'aurait donc pas de signification.

Les enjeux du PLU tels qu'exposés dans le PADD m'ont semblé bien compris ainsi que le mécanisme des OAP.

Je répondrai à chacune de ces contributions dans mon rapport.

A cette fin je demande au Maître d'Ouvrage de m'apporter des compléments d'information sur les points suivants : (voir aussi les questions au MO portées sur le registre dématérialisé) .

OAP « Fortune Est »

La voie d'accès prévue emprunte le chemin du Voua, qui aurait un statut de chemin privé, alors que son élargissement est prévu ceci n'est pas acceptable compte tenu de l'enjeu.

J'ai remarqué , aussi, que l'OAP (p33) prévoyait un ERSP pour le carrefour avec le RD. Cet ERSP ne figure pas sur le plan . Un ERSP incluant le chemin du Voua me semble indispensable (et le recours à une DUP ne peut être exclu) .

Château de Lauzenettaz Contributions @27 et @28

Ces contributions sont défavorables sur les points suivants

1. Au déclassement de l'EBC (13 ha) dans le secteur de Chigniens.
2. A la réalisation de l'ISDI de Lauzanette.
3. Au reclassement de la zone AI (PLU actuel) en A (projet de PLU soumis à l'enquête).

Pour instruire mon avis je souhaite que vous vérifiez la réalité de toutes les assertions relatives notamment:

- Aux ZNIEFF et autres inventaires.
- à la protection des zones humides.
- A la compatibilité avec le SCoT et les documents d'ordre supérieur.

Déposition du Maire d'Allinges @35

Je vous prie de m'informer des demandes présentées par le Maire, qui vous sembleraient irrecevables.

A Annecy le 08/07/2021



Bruno PERRIER commissaire enquêteur.